

RÉALITÉS

Syndicales

CFTC

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES EMPLOYÉS

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

LA CFTC et son AVENIR

La C.F.T.C. pour sa part a entrepris un grand effort de recherche, d'organisation et de réflexion.

Soucieuse de la défense de l'HOMME, de sa PROMOTION COLLECTIVE, la C.F.T.C. constitue un syndicalisme INDEPENDANT, DEMOCRATIQUE, FORT qui permet à tous les travailleurs de bénéficier de la CULTURE et d'exercer leurs RESPONSABILITÉS dans le cadre d'une SOCIÉTÉ DEMOCRATIQUE et dans un MONDE DE PAIX.

(VOIR PAGE HUIT.)



Qu'une fois en passant les actes correspondent enfin aux paroles !

LA presse, la radio, la télévision, tous les moyens modernes d'expression et d'intoxication collective veulent nous prouver que le Gouvernement connaît et solutionne tous les problèmes économiques et sociaux de cette « grande » France.

Chacun des gouvernements, après autorisation (il faut respecter la hiérarchie), y va de sa petite déclaration.

Tel ministre dit aux paysans : « Mes amis, restez calmes, je m'occupe personnellement de votre dossier revendicatif et une solution vous donnant satisfaction sera trouvée. »

Tel autre recevant nos camarades des secteurs nationalisés ira jusqu'à reconnaître qu'il y a problème dans ces professions. Qu'il faut trouver une solution permettant plus de liberté dans la discussion. Ne pousser-t-on pas la condescendance jusqu'à créer des commissions chargées de présenter un rapport.

Et pourtant les désaccords subsistent, le mécontentement grandit, les conflits éclatent. Pourquoi ?

Serions-nous en tant que syndicalistes, des mauvais coucheurs ? Dans notre souci de contestation permanente, perdrons-nous le « bon sens » et les saines réactions ? Sommes-nous vraiment des insatisfaits permanents ?

Non ! la vérité est plus élémentaire. En paroles nos dirigeants gouvernementaux sont irréprochables. Chaque déclaration ou chaque discours est marqué au coin d'une autosatisfaction personnelle à moins que cela relève de l'autosuggestion.

Chaque membre du gouvernement semble vouloir se convaincre personnellement

DES PAROLES ET DES ACTES

que tout va bien dans ce doux pays de France.

Mais alors pourquoi cela ne va-t-il pas aussi bien que l'on veut nous le faire croire ?

Simplement parce que les actes ne suivent pas les paroles et cela se prouve tous les jours malgré les conférences de presse ou autres déclarations tonitruantes et claironnantes.

Il y avait ce scandale des vieux travailleurs obligés de vivre avec 4 F par jour.

Qu'à cela ne tienne. M. Laroque se voit confier le soin d'éclairer le Pouvoir sur cette question. Un volumineux rapport conclut à une nécessaire revalorisation des pensions et retraites. Un plan de revalorisation était proposé en même temps.

Et pourtant il y a toujours ce scandale des vieux travailleurs obligés de vivre avec moins de 4 F par jour.

Le pouvoir n'a tenu aucun compte des conclusions du rapport Laroque.

Chacun constatait une dégradation permanente du pouvoir d'achat des familles.

Le gouvernement, bon père de famille, s'inquiète ! M. Prigent est appelé en consultation. Une commission s'attaque à cette question de toute urgence. Les con-

clusions sont déposées. Le rapport n'a jamais été publié !

Et le pouvoir d'achat des familles continue à se dégrader malgré les efforts, plus spectaculaires qu'efficaces, du gouvernement.

Ce ne sont pas les quelques augmentations des seules allocations familiales qui ont permis de combler le retard.

Au printemps 1963, action revendicative dans tout le secteur nationalisé et fonctionnaire. Les mineurs font grève plusieurs semaines. Une Commission des sages est constituée. M. Massé en prend la présidence. Cette commission est chargée de « mesurer » le retard accumulé par les salaires du secteur public par rapport à ceux du secteur privé.

Le rapport déposé donne raison dans une large mesure aux salariés du secteur nationalisé et public. Enfin le retard des salaires est apprécié. Le gouvernement « fait siennes les conclusions » des sages.

A ce jour le « rattrapage » des salaires n'est pas encore terminé.

Plus près, c'est M. Toutée qui rédige un rapport sur la procédure des discussions des salaires dans le secteur public. Ce rapport est sorti. Il conclut à la nécessité de revenir à de véritables discussions paritaires.

Le proche avenir nous dira le sort qui sera réservé à ce nouveau document.

Le 31 janvier, le Président de la République déclare dans sa conférence de presse : « Les dissensions sociales s'estompent grâce à la prospérité générale et à une équité croissante et nécessaire dans la répartition des fruits du progrès national. »

Et pourtant deux heures après les métallos de Saint-Nazaire cessent le travail pour lutter contre les licenciements d'ouvriers, la réduction arbitraire des horaires de travail...

Pour éviter cela, il faut prévoir, il faut prendre à bras le corps l'ensemble des problèmes d'une nation. Qu'il s'agisse de travail mais aussi de logements, de scolarisation, d'infrastructure, etc.

Seuls les pouvoirs publics peuvent l'entreprendre. L'auraient-ils oublié ou tellement satisfaits d'eux-mêmes et de leur politique économique et sociale ne seraient-ils plus les vrais problèmes.

Allons, un peu moins de belles paroles et un peu plus de bonnes réalisations !

Qu'une fois en passant les actes correspondent enfin aux paroles !

P. LINQUETTE.

**BATISSEONS LA GRANDE CENTRALE
DONT LE PAYS A BESOIN**

ATTENDRE OU AGIR ?

NOUS ne réunissons la Commission Nationale Paritaire que si nous avons QUELQUE CHOSE D'INTERESSANT à vous déclarer. C'est à peu près ce que le délégué patronal avait déclaré début janvier aux représentants des organisations syndicales qu'il recevait en audience.

La Commission s'est réunie le 7 février pour la première fois depuis le 30 septembre 1963 et c'est pour nous entendre dire qu'il était prémature de parler des rémunérations, qu'il fallait d'abord examiner la situation à la lumière des résultats d'exploitation et ensuite tenir compte de la position du Gouvernement dans ce domaine. Le problème sera donc étudié lors du prochain Conseil de l'A.P.B., ultérieurement contact sera pris avec les autorités de tutelle et la réponse nous sera donnée début mars. De même, les revendications concernant l'horaire et les congés seront examinées.

La position des banquiers peut se résumer en quelques mots : gagner du temps et accorder le moins possible en se réfugiant comme de coutume derrière les autorités dites de tutelle. Non, le problème des salaires n'est pas nouveau et les banquiers le savent bien, il a été clairement posé par les organisations syndicales dans le mémorandum qu'elles ont remis à l'A.P.B. au mois d'août 1963 et qu'elles ont rappelé lors de la décision unilatérale des banquiers d'augmenter les salaires de 2,50 %.

Nous n'avons pas caché que nous considérons de telles réunions de Commission Paritaire comme étant d'un intérêt contestable dans la mesure où il n'y a pas de véritable discussion possible. Puisque ce sont les pouvoirs publics qui s'arrogent le droit de décider de nos conditions de rémunérations, c'est avec eux que nous allons chercher à discuter et, au premier chef, rappeler au ministre du Travail que son rôle essentiel est de faire respecter les lois sociales et notamment celles concernant la procédure prévue par la loi du 11 février 1950 sur la libre discussion. Point n'est besoin d'en inventer de « nouvelles », dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles ne sont pas très originales.

Pour la prime de bilan, l'A.P.B. estime qu'elle doit être amputée pour tenir compte de la récupération du deuxième inclus dans l'accord de janvier 1963. Ce que l'A.P.B. « oublie » c'est que si la prime de bilan subit une diminution, et que les salaires professionnels ne sont pas convenablement relevés, le pouvoir d'achat du personnel des banques sera encore davantage restreint. Mais surtout ne prenons pas les banquiers pour des philanthropes.

D'autres questions ont été abordées notamment celles se rapportant à la retraite, l'A.P.B. accepte la proposition des organisations syndicales de créer une sous-commission. Celle-ci devra, selon nous, consacrer l'essentiel de ses travaux à l'étude des points importants tels que la séparation du régime de retraite bancaire de celui de la Sécurité sociale, et également l'adhésion à l'A.R.R.C.O.

Les résultats de cette réunion sont plutôt maigres, mais que fallait-il en attendre de plus dans la mesure où les banquiers ne sentent pas le mécontentement du personnel. Comme nous l'avons dit plus haut, pour eux, plus ils gagnent de temps, mieux ça va. Ils sont dans la ligne de la politique du Gouvernement en matière économique, qui est de faire supporter aux travailleurs toutes les vicissitudes du « fameux » Plan de stabilisation dont l'objectif principal est partiellement de faire baisser les prix, mais qui ressemble davantage à un « miroir aux alouettes » dont la V° fait grand usage. L'essentiel est de ne pas « tomber dans le panneau », de ne pas se laisser « endormir » par les incitations du Pouvoir, et d'agir énergiquement pour faire comprendre aux uns et aux autres que le personnel des banques est décidé à réagir contre toutes les atteintes à ses conditions de vie.

Edouard DESCAMPS.

La page de SUR LE RAPPORT TOUTEE

La presse fait largement état des conclusions du rapport Toutée sur les rémunérations du Personnel du secteur nationalisé. Bien que ne nous intéressent pas directement, il nous est apparu utile de faire connaître la position de notre Confédération sur ce rapport. Les difficultés que nous rencontrons dans nos « discussions » avec les Banquiers rejoignent celles que rencontrent nos camarades des autres secteurs.

Résolution

Le Bureau Confédéral de la C.F.T.C.
Après examen du rapport TOUTEE sur les discussions des rémunérations dans les entreprises nationalisées,

REMARQUE que le rapporteur reconnaît, en principe, les demandes constantes de la C.F.T.C. et, notamment, la nécessité de mener avec les syndicats de véritable négociation contractuelle sur les salaires et d'assurer l'autonomie de gestion

Les élections aux Comités d'Établissement

Dans le plupart des Banques vont se dérouler bientôt les élections pour le renouvellement des comités d'établissement.

Trop souvent le personnel considère ce vote comme une simple formalité car pour lui le comité d'établissement c'est l'organisation de la « balade » annuelle ou de l'arbre de Noël, et il ne sait pas qu'en fait le rôle du Comité est beaucoup plus important. En effet, celui-ci a le droit de gérer ou de contrôler les œuvres sociales, mais il a également le droit de regard sur toutes les questions se rapportant à l'organisation et à la marche de l'entreprise.

À un moment où les méthodes de travail de la profession se transforment de plus en plus, il est indispensable que les délégués du comité d'établissement consacrent l'essentiel de leur tâche à ces problèmes, les Banquiers ne voyant dans ces transformations qu'un moyen d'accroître leurs profits. Indiscutablement cela requiert de leur part une grande compétence pour faire face à leurs responsabilités. C'est pourquoi la C.F.T.C. a fait et continue à faire un gros effort pour faire accepter la proposition de ses mandataires : documentation, formations, information, et cela, seule une organisation syndicale peut le faire. Elire des non-syndiqués ou des soi-disant indépendants qui ne représentent pratiquement qu'eux-mêmes ou, ce qui est plus grave, sont davantage des mandataires du patronat.

Non seulement il faut des mandataires compétents, mais encore ceux-ci doivent avoir un programme économique et social qui exprime les aspirations des travailleurs de la profession. Les comités d'établissement ou d'entreprise, de même que les comités centraux doivent être des tribunes où ces programmes sont développés et défendus, c'est l'essentiel de leur tâche.

EN FAISANT CONFIANCE A LA C.F.T.C., le Personnel des Banques est certain de choisir des mandataires valables et compétents

des entreprises nationalisées voulue par le législateur.

CONSTATE que les conclusions du rapport TOUTEE :

- supposent une connaissance complète de l'ensemble des éléments du prix de revient : salaires, prix, profits, investissements, etc.;
- appellent une prise de position cohérente du Gouvernement sur l'ensemble de ces problèmes, à savoir :

- 1^{re} sens et portée de la planification et singulièrement du V^e Plan;

- 2^e moyens concrets de réalisation du Plan à la disposition des Pouvoirs publics, ce qui exclut la libéralisation actuellement en cours des moyens publics de financement;

- 3^e volonté concrète de négociation avec les organisations syndicales sur la fixation de la masse salariale dans les entreprises nationalisées.

CONSTATE également :

- que le rapport n'a pas précisé comment le rôle confié à une sous-commission du Plan serait rendu compatible avec une libre discussion dans le cadre d'une certaine autonomie des entreprises nationalisées et avec les pouvoirs présents de la Direction du Budget;
- qu'enfin tant que la loi anti-grève ne sera pas abrogée, le contexte actuel ne prédispose guère à une réglementation contractuelle du recours à la grève.

LE BUREAU CONFEDERAL,

RELEVANT l'ambiguïté de la position gouvernementale qui, d'après la lettre du 3 février 1964 du Premier Ministre, « se réserve, une fois que ce rapport aura été publié, de déterminer la procédure selon laquelle seront examinées les conclusions qu'il y aura lieu d'en tirer, afin de parvenir à une meilleure organisation des discussions salariales dans le secteur public ».

NOUBLIE PAS que les précédents rapports LAROQUE, PRIGENT et du Comité des Sages demandé par le Gouvernement n'ont pas, pour autant, réglé la suite qu'ils méritaient.

DEMANDE, en conséquence, et en priorité, des éclaircissements. La C.F.T.C. déterminera son attitude quand le Gouvernement aura précisé, avec netteté, les mesures qu'il entend prendre à la suite du rapport TOUTEE.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

INDICE NATIONAL DES PRIX A LA CONSOMMATION (259 articles - base 100 : 1962)

MOIS	Ensemble 259 art.	Aliments et boissons 100 art.	Habitation 45 art.	Hygiène 34 art.	Transports 14 art.	Habillement 39 art.	Divers 27 art.
Moyenne 1962	100	100	100	100	100	100	100
Octobre 1963	106,4	106,1	108,2	108,3	105,3	103,9	106,3
Novembre 1963 ...	106,7	106,5	108,7	108,5	105,2	104,2	105,9
Décembre 1963 ...	106,9	106,9	108,8	108,6	105,2	104,4	106,1

A PART ÇA LA VIE BAISSE !

REALITES SYNDICALES

la BANQUE

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE GOVERNEMENTALE EST ANTI-SOCIALE

EN septembre dernier Ed. DESCAMPS qualifiait le plan de stabilisation de « Plan anti-hausse des salaires »; les mois qui ont suivi sont venus confirmer cette thèse. De plus, ils ont apporté de nombreuses preuves que 1963 ne fut pas l'année sociale attendue, mais celle d'une année de mesures anti-sociales : la loi anti-grève, la « détente » sur le marché du travail, l'augmentation de la main-d'œuvre disponible, le chômage. Nous voyons là le résultat de nombreux conseillers qui, dans des comités chargés d'étudier différents problèmes économiques, semblent vouloir revenir au sacro-saint libéralisme en incitant la concurrence à s'établir tout naturellement dans le cadre de la loi de l'offre et de la demande.

Cette politique est-elle la seule valable ? Sans reprendre notre rapport du Congrès de 1961 sur les structures financières de la Planification démocratique qui ne peuvent être appliquées dans le régime actuel, il serait nécessaire d'apporter des modifications, des réformes fondamentales et ne plus se contenter des demi-mesures improvisées ou faites à mesure que les difficultés apparaissent.

Pour appliquer ces réformes il faut naturellement faire des choix économiques et politiques prévoir des priorités. Or, ces choix peuvent s'établir tant que nous aurons à subir une politique de grande prudence. On ne peut menacer à la fois l'expansion économique dans la stabilité et la poursuite de dépenses militaires. Sans tenir compte des dépenses civiles, la France dépense en 1964 4 milliards de francs dans la région de l'Ouest, dans toutes les usines, on réduit la curée du travail.

Le Gouvernement a eu tort de lancer un plan qui s'avère catastrophique pour la classe ouvrière. Pour pallier l'inflation il ne faut pas rechercher la récession, la machine déflationniste n'est en route, sauf si elle s'arrête à temps pour ne pas créer de graves répercussions sur le plan national ? Peut-être que les Pouvoirs publics perdent conscience de ce grand danger et ils décideront la diminution notamment des crédits militaires afin de permettre des investissements productifs pour relancer l'économie.

Des réformes seraient également nécessaires dans la construction, chaque année le nombre d'appartements construits diminue, alors que la population augmente. Le tiers des logements nouvellement construits est occupé par leur propriétaire. La politique de construction d'appartements locatifs est incohérente. Ce secteur devrait être entièrement nationalisé pour assurer des restrictions de crédit ainsi que des délais de règlement absolument inviolables de la part des organismes de financement. Ces conditions sont-elles valables ? Peut-être pour justifier l'augmentation du coût de la construction.

On pourrait ainsi énumérer plusieurs secteurs industriels qui justifient également de la faiblesse de la politique économique actuelle. Comment peut-on concevoir qu'en 1964 nous soyons là ! Pourtant, il n'y a plus de crises ministérielles, le pouvoir est assez fort pour se faire obéir, il a la volonté de faire ce qu'il faut pour ne pas nuire aux salariés et que le but recherché est de créer une capacité de production supérieure à la demande d'où la nécessité pour la France d'avoir des milliers de chômeurs.

Nous refusons cette politique et nous devons exiger les réformes de structures permettant de réaliser une politique économique de notre siècle. La politique actuelle est condamnée car elle tend à revenir sur des principes qui sont périmés. Nous demandons une juste part des revenus de la Nation tout en étant conscients que cette demande ne pourra être satisfaite sans une réforme fondamentale de la direction de l'économie.

Marcel DROMER.

L'ACCORD du 8 décembre 1961

Nous pensons qu'il est utile de revenir sur la portée de cet accord qui est et reste l'un des événements les plus importants dans l'avancée voulue par la C.F.T.C. dans le domaine des retraites.

Cet accord, conclu entre la C.F.T.C., F.O. et le C.N.P.F. auquel ont adhéré la C.G.T. et la C.G.C., institue des régimes de retraites complémentaires dans les secteurs d'activité de l'Industrie et du Commerce.

Il a fait l'objet d'un arrêté d'agrement du ministère du Travail et de ce fait, est devenu obligatoire pour tous les secteurs d'activité représentés au C.N.P.F., que les entreprises concernées, aient disparu ou non ;

— Produire les pièces justificatives d'usage (certificats de travail ou, à défaut, tout document faisant preuve de l'activité du salarié pour les services qu'il demande à être valides

Un imprimé spécial est prévu à cet effet, appelé : déclaration générale de carrière, qui doit lui être donné par son employeur s'il est encore salarié, ou à l'institution de retraite complémentaire de son dernier employeur s'il a cessé son activité de salarié.

On comprend donc tout l'intérêt de cet accord qui simplifie grandement les formalités administratives, puisque c'est la dernière caisse qui se charge de répercuter les renseignements auprès des autres régimes appelés à verser une retraite en fonction des années valides. Chaque caisse continue néanmoins à verser une allocation. Il n'y a pas actuellement concentration des régimes, ce qui est bien explicatif, car les modalités des règlements et les cotisations versées sont différentes.

Cette procédure n'existe pas encore dans la profession bancaire en raison du refus de l'A.P.B. d'adhérer à cet accord, et c'est l'intérêt qui doit se débrouiller avec les moyens du bord pour retrouver chacune des institutions de retraites qui sont susceptibles de l'intéresser.

La profession bancaire est aussi, pour le moment, exclue de la compensation, qui lui apporterait un apport financier très appréciable pour les années à venir. Nous en avons déjà parlé dans un précédent article de « Réalités Syndicales ».

M. ROUXEL

N. B. — Nous demandons à nos adhérents désirant avoir des renseignements sur les problèmes de retraites de bien vouloir nous indiquer leur carrière complète de salarié, ainsi que, si possible, les dates précises d'entrée et de sortie des diverses professions, et, en ce qui concerne la profession bancaire, le motif du départ de la profession. Ne pas oublier la date de naissance.

Vous facilitez ainsi le travail de notre secrétariat.

Nous vous en remercions d'avance.

M. R.

CONGRÈS FÉDÉRAL DE LYON



A la tribune (de gauche à droite) : Clément POYOL (Lyon) ; René BONETY (Secteur Economique Confédéral) ; SIDCBRE (Narbonne) ; Pierre FOUCET (Paris) ; Annick VINET (Nantes) ; Ed. DESCAMPS (Secrétaire Fédéral)

LE CONSEIL FÉDÉRAL

S'EST TENU A PARIS LES 1er ET 2 FÉVRIER 1964

ÉVOLUTION DE LA C.F.T.C.

La décision qui a été prise, après un débat où chaque membre du Conseil a pu donner son opinion, revêt une très grande importance.

PAR 20 VOIX CONTRE 1 ET 3 ABSTENTIONS, le Conseil fédéral s'est prononcé pour le retrait de la référence chrétienne dans l'article 1^{er} des statuts.

Depuis plusieurs mois d'ailleurs ces problèmes d'évolution avaient fait l'objet de réflexions, d'études, sans que, pour autant, une décision ait été prise. Il fallait, à l'occasion de ce Conseil un vote clair et sans équivoque afin de mandater le représentant fédéral pour le Conseil Confédéral qui se tiendra les 21 et 22 février 1964.

C'est le 14 septembre 1963 que le Bureau Fédéral ouvrira une première discussion sur cette évolution de notre syndicalisme à l'occasion de l'examen des projets des statuts de la C.I.S.C.

Le Bureau, suivi en cela par le Conseil Fédéral au cours de sa réunion des 19 et 20 octobre 1963 précisera sa position devant les documents préparés par la C.I.S.C. et où la référence chrétienne était maintenue. « Le syndicalisme chrétien en France a, dans le passé, su traduire son sens de l'adaptation par des changements importants dans sa présentation. Peut-il s'arrêter aujourd'hui, alors que le monde évolue toujours plus rapidement et sur tous les plans ? Les hommes ne voient plus les choses du même œil, ils n'entendent plus le même langage... »

« Le Bureau de la Fédération Française pense qu'il n'est plus opportun d'expliquer de cette manière nos références. En résumé, il les vaut implicites et non explicites. »

« Pourtant, nous devons souligner que, ce qui devient de plus en plus net en France, et probablement dans nos divers pays occidentaux, tous issus, nourris de civilisation chrétienne, nous paraît évident lorsque l'on songe à la C.I.S.C. Sa vocation internationale s'affirme d'année en année, or la planète n'est pas chrétienne, tant s'en faut, les variantes philosophiques sont trop grandes pour que nous mettions l'accent sur une seule d'entre elles. »

« La Fédération Française ne croit absolument pas que cette évolution puisse freiner, voire démolir nos meilleurs militants ; chacun, selon son esprit, sa formation, sa culture peut avoir des raisons différentes, mais toutes valables, d'agir sur le plan social tel que nous le concevons... »

« Pour les Français, il semble que le temps est venu »

Ainsi, la position de notre Fédération, devant une organisation mondiale, devait se traduire de manière identique au plan national.

Le 19 octobre 1963, au cours de sa réunion, le Conseil Fédéral devait, tout un après-midi, réfléchir sur ces problèmes d'évolution : exposé, travail de commissions, mise en commun des travaux permettaient à chacun de mieux comprendre les raisons, les sens et le but de cette évolution.

Le 7 décembre 1963 le Bureau Fédéral unanimous se déclarait d'accord sur ce qui est appelé maintenant « l'évolution de la C.F.T.C. » et le 22 février 1964 le Conseil confirmait à la quasi-unanimité les dispositions définies par son Bureau.

Cependant, soucieux de refléter au maximum la position de nos différents syndicats, lors du Comité National des 29 et 30 mai, une consultation sera organisée du 15 avril au 15 mai 1964 auprès de chacun d'eux sur les textes qui seront proposés par le Conseil Confédéral.

SITUATION GÉNÉRALE

L'exposé du secrétaire général devait comporter deux parties essentielles :

ACTION PROFESSIONNELLE

C'est toute l'action menée par la Fédération depuis le Conseil fédéral d'octobre qui est évoquée : Commerce la journée revendicative du 24 octobre et ses résultats, Assurances manifestations en novembre et signature d'un accord de salaires en décembre. Bourse grève du 22 octobre, action énergique pour une revolatiorisation de salaires. Manifestations également pour le personnel de la Banque de France, Crédit Foncier... Une fin d'année très active dans tous les secteurs.

ACTION CONFÉDÉRALE

Le Conseil fédéral reste également attentif aux problèmes confédéraux. Aussi ont été successivement évoqués les difficultés pour une libre discussion des salaires, la conférence des revenus, le déroulement et le résultat de la journée du 27 novembre.

Enfin, le travail à temps partiel pour les femmes dont la presse a fait si largement écho devra faire l'objet d'une étude plus particulière dans les secteurs directement intéressés : Commerce, Assurances, Banque.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES EMPLOYÉS

Le Conseil devait procéder à un large débat sur l'action syndicale à l'échelon international.

Il a été énumérée un certain nombre d'exigences à l'égard de la Fédération internationale notamment pour favoriser des rencontres au plan européen par branches professionnelles avec des syndicats des pays étrangers.

Le Conseil a décidé que des contacts pourraient être pris, par notre Fédération, avec des Fédérations d'Employés d'autres pays adhérents à la C.I.S.C. toujours dans le but de multiplier les informations et les occasions de contacts.

Au cours de l'après-midi du 1^{er} février, André JEANSON dirigeait un travail de réflexion sur les problèmes « Syndicalisme et Politique ».

— nos options politiques en fonction du programme économique et social de la C.F.T.C., rôle des diverses institutions politiques et syndicales dans une démocratie moderne.

— notre intérêt et nos responsabilités pour les prochaines élections présidentielles.

ASSURANCES

PERSONNEL DE SOCIÉTÉS

SALAIRES

C'est sur la piste de janvier que nos camarades de Paris et de province (les bases de l'accord patronal signé le 1^{er} décembre 1963 ont été l'objet d'accords identiques dans les différents centres de province) vont bénéficier de l'application d'une majoration d'au moins 5,1%.

Aujourd'hui, c'est-à-dire courant décembre, le versement d'une allocation égale au 1/6 du salaire de novembre 1963 (avec un minimum garanti de 120 F) a dû normalement être effectué aux employés et agents de maîtrise sous certaines conditions minimales d'ancienneté dans les entreprises.

NOTRE OBJECTIF N° 1

Le nouveau directeur des Assurances, sur son initiative, a recueilli le 3 janvier une délégation d'employés et d'agents de maîtrise (BONNE, BIGNON, MIAS, FOARD, représentant les employés et agents de maîtrise; HELMER, DELAERIE et RANCUREL, représentant les cadres et les inspecteurs) pour une réunion préliminaire.

Nous avons exposé très longuement au directeur nos préoccupations :

— Le sujet principal : l'assurance automobile et la « Table ronde » à laquelle ne participent pas les représentants syndicaux du personnel de la profession. Nous avons protesté contre la décision de tenir à l'écart les représentants du personnel.

— L'ancienneté et ses conséquences fâcheuses dans les entreprises.

— Nos différentes revendications.

— La conclusion d'une convention collective nationale de l'assurance automobile.

— Un accord collectif de salaire négocié au niveau le plus proche des salaires réels.

— La réforme de la classification des emplois.

— Nos efforts avec la F.F.S.A. concernant nos revendications.

— Le problème des concentrations de Sociétés nationales.

Le directeur des Assurances a fait part à notre délégué de nos préoccupations et à l'administration à l'égard des problèmes complexes qui sont posés à l'industrie des Assurances, et il a notamment souligné que :

— En accord avec le programme économique et social du V^e Plan des études prospectives vont être faites concernant spécialement le rôle des Assurances. Une conférence se tiendra à ce sujet au mois de juillet 1964 avec la participation des syndicats des organisations syndicales du personnel.

— Il y a et il y aura pénurie très grave, dans l'industrie des Assurances, de cadres et d'agents de maîtrise. Les difficultés actuelles de recrutement de main-d'œuvre qualifiée face à la concurrence des autres secteurs —, d'où nécessité d'avoir de bonnes conditions de travail et de rémunération.

— En ce qui concerne la « Table ronde », les organisations syndicales du personnel pourront, si elles le désirent et sur justification écrite, se faire entendre par les groupes de travail spécialisés.

— Les concentrations de Sociétés sont inévitablement comme mesures du fait des exigences du Marché commun. D'autres concentrations sont envisagées.

CRÉP.S.A. (R.P.R.C.)

REVALORISATION DU POINT RETRAITE

(Circulaire U 15 du 15-1-64 de l'U.C.R.P.P.S.A.)

Nouveaux taux : 2,52 au lieu de 2,38 au 1^{er} janvier 1964 pour le calcul des points des actifs ; au 1^{er} avril 1964 pour les arrêts de retraite.

PERSONNEL DES AGENCES

— Un protocole d'accord de salaires a été signé à l'échelon régional le 1^{er} décembre 1963. Pour ce qui concerne le 1^{er} janvier 1964 pour le calcul des points des actifs, au 1^{er} avril 1964 pour les arrêts de retraite.

— Nous devons souligner que peu d'espérance peut être donnée dans l'immédiat dans la réduction de la durée du travail, si elle n'est complémentaire du résultat obtenu qui devient dans les Sociétés, nous considérons que ces légitimes revendications peuvent et doivent être satisfaites lorsque l'on connaît l'insatiable des locaux des Compagnies, notamment ceux en sous-sol, les difficultés de plus en plus nombreuses imposées au personnel, la déshumanisation des tâches provoquée par l'introduction de l'automatisation engendrant une fatigue anormale du personnel.

Pour toutes ces raisons, nous interviendrons

BOURSE

AU FEU !

On ne peut, dans ces colonnes, aller disant sans cesse que tout va mal, car ce n'est pas toujours exact. Mais on peut affirmer qu'à la Bourse ça va mal pour les salariés et même que ça va s'aggraver.

Les transactions boursières sont à un niveau assez modeste, certes. Et cela sera de toute façon une des discussions qui viennent de reprendre.

Les salariés continuent donc à pâtir et donc le pouvoir d'achat a s'effriter avec ce jour 8 février — la rassurante perspective d'une amélioration moyenne de 8% d'ici trois ans pour rattraper un retard maintenant indiscuté.

Ce n'est pas sérieux !

Mais ce qui est nouveau, et au moins aussi grave, c'est que l'emploi est officiellement au pas de course !

Titulaire ou pas, il faut dégager !

La profession, qui exige au moins cinq années pour la titularisation, octroie des salaires qui sont une dérisoire assortis de « gratifications » aussi variées qu'éloignées. Et aujourd'hui elle foule aux pieds la garantie qu'apporte une titularisation laborieusement acquise.

La réforme de la Bourse se poursuit donc, mais sur un plan absolument inadmissible.

Pendant des années de grosses charges et la Compagnie a accumulé des réserves qui permettent assurément de passer une période de basses eaux.

Mais la loi de 1867 sur les sociétés fait que ces réserves sont la propriété du seul capital. Comme on comprend que le patronat soit attaché à ces dispositions du siècle passé fermement écloées sous le climat du libéralisme intégral.

Non ! non ! Ca ne peut plus marcher comme ça. Nous sommes en 1964 et nous pensons que la réforme de l'entreprise est un vrai problème.

A. LEPSATRE.

fermement auprès de la Fédération patronale et cette intervention revêtira plus de poids lorsque nous citerons l'exemple d'une profession similaire, la Sécurité sociale, qui a accordé au personnel, en plus d'un mois de congé date à date, un jour par tranche de cinq années de service.

NOTRE ENTREVEU AVEC M. PONIATOWSKI

Le nouveau directeur des Assurances, sur son initiative, a recueilli le 3 janvier une délégation d'employés et d'agents de maîtrise (BONNE, BIGNON, MIAS, FOARD, représentant les employés et agents de maîtrise; HELMER, DELAERIE et RANCUREL, représentant les cadres et les inspecteurs) pour une réunion préliminaire.

Nous avons exposé très longuement au directeur nos préoccupations :

— Le sujet principal : l'assurance automobile et la « Table ronde » à laquelle ne participent pas les représentants syndicaux du personnel de la profession. Nous avons protesté contre la décision de tenir à l'écart les représentants du personnel.

— L'ancienneté et ses conséquences fâcheuses dans les entreprises.

— Nos différentes revendications.

— La conclusion d'une convention collective nationale de l'assurance automobile.

— Un accord collectif de salaire négocié au niveau le plus proche des salaires réels.

— La réforme de la classification des emplois.

— Nos efforts avec la F.F.S.A. concernant nos revendications.

— Le problème des concentrations de Sociétés nationales.

Le directeur des Assurances a fait part à notre délégué de nos préoccupations et à l'administration à l'égard des problèmes complexes qui sont posés à l'industrie des Assurances, et il a notamment souligné que :

— En accord avec le programme économique et social du V^e Plan des études prospectives vont être faites concernant spécialement le rôle des Assurances. Une conférence se tiendra à ce sujet au mois de juillet 1964 avec la participation des syndicats des organisations syndicales du personnel.

— Il y a et il y aura pénurie très grave, dans l'industrie des Assurances, de cadres et d'agents de maîtrise. Les difficultés actuelles de recrutement de main-d'œuvre qualifiée face à la concurrence des autres secteurs —, d'où nécessité d'avoir de bonnes conditions de travail et de rémunération.

— En ce qui concerne la « Table ronde », les organisations syndicales du personnel pourront, si elles le désirent et sur justification écrite, se faire entendre par les groupes de travail spécialisés.

— Les concentrations de Sociétés sont inévitablement comme mesures du fait des exigences du Marché commun. D'autres concentrations sont envisagées.

Ce fut également signalé que les représentants syndicaux doivent se tenir en permanence à la disposition de la Direction. Elles sont donc dans l'impossibilité d'occuper un emploi complémentaire.

Participaient également un certain nombre de représentants du patronat C.F.P.C. et C.N.P.F. ainsi que des représentants de la C.G.C. et de la Chambre de Commerce

LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

DANS LE COMMERCE

QU'ENTEND-T-ON PAR TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ?

Ces expressions travail à mi-temps ou à temps partiel recouvrent des réalités très diverses : demi-journée, un jour sur deux, etc.

Le B.I.T. définit le travail à temps partiel (1956) ce qui recouvre « Tout le travail effectué régulièrement pendant une partie de la journée ou de la semaine, dont

Qu'en pensent les auxiliaires ?



QUI REPOSE LE PROBLÈME ?

Le 22 octobre 1963 était organisée une journée d'études consacrée à ce problème. Nous relevons parmi les participants :

— Le Comité National de liaison d'action des classes moyennes,

— L'Union Nationale des Femmes Patrones,

— L.A.S.S. français pour l'accroissement de la productivité.

Participaient également un certain nombr

D'autre part au début décembre 1963, les Assises Nationales du Commerce se déclarent favorables au travail à temps partiel.

Dans un interview à « France Soir » le 7 janvier 1964, le Ministre du Travail semblait également favorable.

Le problème

LA CFTC et son AVENIR

1. - LE SYNDICALISME EN FRANCE

Deux grandes organisations ouvrières sont les partenaires de la C.F.T.C. (la C.G.T. et F.O.).

LA C.G.T.

La Confédération Générale du Travail est née en 1895 au Congrès de Limoges.

Elle a animé toutes les grandes luttes de la Classe Ouvrière (réduction de la durée du travail, repos hebdomadaire, salaires, etc.) au début du XX^e siècle.

Mais depuis la révolution russe la C.G.T. a subi de nombreuses scissions : En 1922 et 1927 tout d'abord.

En 1936 la C.G.T. s'est réunifiée à Toulouse pour deux ans seulement.

Dissoute en 1940 puis réunifiée durant l'occupation, la C.G.T. s'est à nouveau scindée en 1947. Les militants et dirigeants communistes ont réussi à prendre le pouvoir et c'est en 1947 que les non communistes se retirent et créent Force Ouvrière.

La C.G.T. est encore très influente : aux élections sociales de 1962 elle a obtenu 44,3 % des voix. Ses militants sont dynamiques, mais l'organisation a tendance à se sclérosier. Si le plus grand nombre des adhérents C.G.T. n'est pas communiste, le Parti Communiste dirige l'action de la C.G.T. (« courroie de transmission » reliant le Parti et la Classe Ouvrière), par ses militants, ses cellules, ses dirigeants. Pour les questions essentielles elle est soumise à la politique de l'Union Soviétique (répression en Hongrie en 1956 — décolonisation, etc.).

La C.G.T. a été une force essentielle de la Classe Ouvrière. Elle a connu les jours fastes de 1936, 1945 où la grande majorité des Travail-

leurs se regroupait à la C.G.T. — Mais l'action des communistes conduit la C.G.T. à la scission, à la sclérose et à l'affaiblissement.

LA C.G.T.-F.O.

F.O. est née en 1947 de la scission de la C.G.T. Ce sont les militants de base non communistes qui ont voulu cette scission. Les P.T.T. avaient déjà connu une scission C.G.T. en 1946.

Mais F.O. n'a pas réussi à s'implanter vraiment chez les travailleurs sauf dans la fonction publique.

Aux élections sociales de 1962, F.O. a reculé et n'a recueilli que 14,5 % des voix. D'autre part, les militants F.O. n'aiment pas l'action directe, ni l'action de masse et leur refus de l'unité d'action avec la C.G.T. conduit la C.G.T.-F.O. à l'immobilisme et à l'opportunisme.

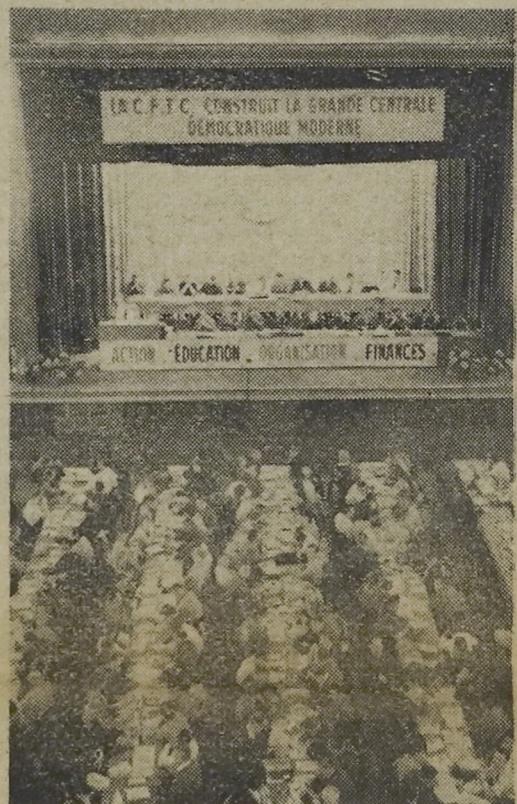
**

D'autres organisations existent (la C.G.C. (Cadres), les Autonomes). Leur influence reste faible. La Fédération de l'Education Nationale groupe la grande masse des enseignants, mais son action est corporative et n'atteint pas l'ensemble des travailleurs.

En 1963, les forces ouvrières sont très divisées, trop de travailleurs restent non syndiqués.

La C.F.T.C. est en montée. Elle essaie de diminuer les conséquences de la division ouvrière

en pratiquant LOYALMENT L'UNITE D'ACTION. Dans tout le pays, son influence est grandissante, son dynamisme, son indépendance permettent aux travailleurs ensemble, d'arracher des victoires. Mais en 1963 les problèmes sont posés. Que va devenir la C.G.T. dans la crise que traverse le monde communiste ? Toujours fidèle, après Staline au Parti Communiste Français, elle le reste avec Khrouchtchev au moment de la dissidence chinoise. Mais quelle ligne suivra-t-elle dans l'avenir ? La mainmise du parti est telle qu'elle peut se permettre les positions les plus impopulaires (comme de rester silencieuse lors de la révolte Hongroise de 1956), sans que les structures en soient ébranlées.



Chaque militant
Chaque adhérent
est responsable
et doit réfléchir
sur l'orientation
de la CFTC

2. - HISTOIRE DE LA CFTC

13 SEPTEMBRE 1887. — Crédit du premier Syndicat Chrétien : le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

NOVEMBRE 1919. — Crédit de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Jules ZIRNHELD est élu Président et Gaston TESSIER devient secrétaire général, la C.F.T.C. s'inspire de son action « de la doctrine définie dans l'Encyclique Rerum Novarum ».

1936. — La C.F.T.C. s'insère davantage dans le Mouvement Ouvrier lors des grandes grèves de juin. En 1937, la C.F.T.C. a 400.000 adhérents.

1940. — La C.F.T.C. est dissoute par le Gouvernement de Vichy. Mais trois dirigeants C.F.T.C. (Zirnheld, Tessier et Bouladoux) signent avec neuf C.G.T. le document connu sous le nom de *Manifeste des 12* qui définit les principes essentiels du Syndicalisme français.

AOUT 1944. — La C.F.T.C. (qui a mené l'action clandestine) appelle avec la C.G.T. à la grève insurrectionnelle.

1945. — La C.F.T.C. est de plus en plus représentative de l'ensemble des travailleurs. Elle le prouve lors des premières élections des administrateurs des Caisses de Sécurité Sociale.

1946. — Le Congrès Confédéral vote par 4.006 mandats contre 1.255 une résolution interdisant le cumul des mandats politiques et syndicaux. Cette décision assure l'INDEPENDANCE POLITIQUE DE LA C.F.T.C.

1947. — La C.F.T.C. en modifiant ses statuts supprime la référence à une encyclique. Elle entreprend la construction de Grandes Fédérations d'Industrie.

Depuis 1950, présence accrue de la C.F.T.C. à l'action ouvrière.

1953. — Les grandes grèves d'août.

1954. — Les luttes des métallurgistes.

1956. — Protestation contre la sauvage répression soviétique du soulèvement Hongrois. (La C.G.T. est muette.)

1958 à 1962. Action pour la Paix en Algérie. La C.F.T.C. se montre la plus dynamique que la C.G.T.

Notre Organisation fait un très gros effort de Formation. Chaque année plus de 3.000 militants viennent suivre des sessions de plusieurs jours à Bierville.

La C.F.T.C. aide les travailleurs d'Afrique à s'organiser. Après avoir facilité la constitution de centrales indépendantes (avant même que le colonialisme soit disparu), de nombreux militants participent à la formation des dirigeants syndicalistes africains.

3. - DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le débat actuellement ouvert dans tous les Syndicats de la Confédération résulte de la décision du Congrès Confédéral de juin 1963 de discuter :

« Du titre, des statuts, des principes de notre organisation, ainsi que de la stratégie, des structures et des responsabilités internationales de la C.F.T.C. »

C'est bien le titre qui est mis en question, mais aussi l'article premier des statuts actuels qui définit les principes de l'organisation. Ces principes, c'est essentiellement la référence, plusieurs fois modifiée depuis sa création, à certaines valeurs philosophiques. La dernière rédaction qui date de 1947 déclare :

« La Confédération se réclame et s'inspire dans son action des principes de la morale sociale chrétienne. »

Mais par ailleurs, le même article premier se termine par la phrase :

« Barrant strictement son action à la défense des intérêts généraux du travail, la C.F.T.C. détermine cette action en pleine responsabilité et en toute indépendance à l'égard de tout groupement extérieur, politique ou religieux. »

Au cours de ces dernières années, la C.F.T.C. a mis particulièrement en lumière cette indépendance définie dans ses statuts.

ACTUALISER LES PRINCIPES

Par l'énergie de ses militants et leur farouche indépendance, la C.F.T.C. a considérablement accru son rayonnement et son efficacité. Son recrutement s'est développé et ouvert plus largement. Le sérieux de ses positions, la valeur des solutions techniques qu'elle propose aux problèmes de notre temps (notamment la Planification démocratique) ont élargi son audience.

C'est ce qui a amené des militants et des dirigeants de plus en plus nombreux à se demander s'il n'était pas nécessaire de réadapter notre déclaration de principes à la physionomie actuelle du mouvement et lui enlever toute apparence d'inspiration confessionnelle jusqu'à son titre et ses statuts

C'est cela l'évolution. N'est-il pas temps de faire un pas pour que notre centrale syndicale s'inspirant de valeurs partagées par des chrétiens et des non chrétiens, soit capable, tant par ses positions que par son assise numérique, son recrutement et son influence, d'apporter des solutions aux nombreux problèmes qui se posent au syndicalisme de notre temps. Ne faut-il pas donner aux croyants, comme aux incroyants des raisons d'attachement à notre centrale telle qu'elle est devenue et dont la personnalité peut bien se définir de multiples manières sans rien lui enlever de sa richesse.

Car l'évolution ne peut pas être une régression idéologique. Elle n'est pas non plus un reniement du passé. Il n'est pas question de renoncer aux valeurs morales qui sont les nôtres dans le combat syndical et qui sont faites du respect de la dignité humaine et de la fidélité à un idéal démocratique de fraternité. Mais ces valeurs pour le syndicalisme sont moins destinées à être écrrites qu'à être vécues dans la société d'aujourd'hui.

RESTER FIDELE, C'EST « INVENTER »...

Pour rester fidèle à un idéal, il ne suffit pas aujourd'hui « d'énoncer » des principes, il faut, pour ces mêmes principes, « inventer » des formules nouvelles et les appliquer dans la vie quotidienne.

Pour beaucoup de jeunes d'aujourd'hui, la référence à une doctrine, ou à une morale en dehors desquelles rien de valable ne serait fait, peut ne pas être le signe d'une fidélité, mais plutôt d'un immobilisme.

C'est cette invention que la C.F.T.C. est en train de faire par son évolution. Si, pour certains, ce n'est là qu'un problème de vocabulaire, n'oublions pas que c'est par des mots que les hommes établissent entre eux les liens qui les unissent. L'enjeu du débat est donc important. Il y va de la place et de l'avenir de notre syndicalisme : il y va aussi de la fraternité humaine.